

Visite médicale de reprise

Par harley300, le 22/02/2015 à 11:01

Je suis fonctionnaire d état depuis 8 ans. A la suite d une hospitalisation, j ai eu un arrêt maladie du 8/10/14 au 30/11/14. Aurais je dû être convoqué à la médecine du travail pour une visite de reprise ?

Si oui, celle si n ayant pas été faite que puis je faire contre mon employeur? Merci pour vos réponses

Par P.M., le 22/02/2015 à 11:27

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...